



2022



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE:

Plan d'action visant des
espèces multiples dans le
parc national du Canada
Pukaskwa (2017-2022)



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Référence recommandée

Agence Parcs Canada. 2022. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa (2017-2022). Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. vi + 17 p

Pour obtenir des exemplaires du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Provenance des photos :

Parcs Canada est détenteur des droits d'auteur de toutes les photos, sauf indication contraire.

Illustrations de la page couverture, dans le sens horaire, en partant du coin supérieur gauche : Sentier de la Pointe-Sud; caribou des bois, Jack Illingworth; Rivière White; Faucon pèlerin; chardon de Pitcher en fleur avec une syrpe; Engoulement d'Amérique; espèce du genre *Myotis*, Brock Fenton. Engoulement d'Amérique; Chardon de Pitcher en fleur avec une syrpe. **Cette page :** Syrpe sur un chardon de Pitcher en fleur **Page i :** Sentier Manitou Miikana **Page ii :** Deux caribous des bois **Page iii :** Chenille du monarque **Page 1, de gauche à droite :** Système de dunes côtières le long du lac Supérieur à l'embouchure du ruisseau Oiseau; Plante de chardon de Pitcher en fleur au Ruisseau Oiseau; Faucon pèlerin; Nymphe monarque en voie d'émergence, iStock; Paruline du Canada, iStock; chardon de Pitcher, États-Unis. Commission géologique; Monarque adulte se nourrissant d'une épilobe; Côte du lac Supérieur près du ruisseau Oiseau; Larves de monarque entrant au stade de nymphe, iStock; Paruline du Canada, Chris Robinson **Page 8, de haut en bas :** Graines triées de chardon de Pitcher; Chardon de Pitcher en fleur; personnel de Parcs Canada dénombrant la population de chardon de Pitcher **Page 14 :** Interprète de Parcs Canada avec les visiteurs **Page 15 :** Paruline du Canada, Chris Robinson **Page 16 :** Personnel de Parcs Canada qui installe une caméra faunique **Page 17 :** Personnel de Parcs Canada qui installe un enregistreur acoustique à ultrasons pour chauves-souris.

Also available in English under the title :

« Implementation Report: Multi-species Action Plan for Pukaskwa National Park of Canada (2017-2022) »

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-44919-7

N° de catalogue. : CW69-21/37-2022F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.

¹<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Préface

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², ont convenu d'adopter des lois, des règlements, et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. Au titre de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) [LEP], les plans d'action décrivent les mesures qui seront prises pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites dans la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur un éventail d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un endroit géré par l'Agence, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans le parc national du Canada Pukaskwa et il a publié à cette fin en 2017 le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur sa mise en œuvre et ses répercussions écologiques et socioéconomiques, cinq ans après son entrée en vigueur. Une copie du rapport doit être incluse dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé le présent Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa (2017-2022).

La réalisation des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut nécessiter un délai supplémentaire. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans peut ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition cernés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. Parcs Canada surveille, évalue et, au besoin, adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira tous les cinq ans des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition.

²<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/protection-accord-federal-provincial-territorial.html>

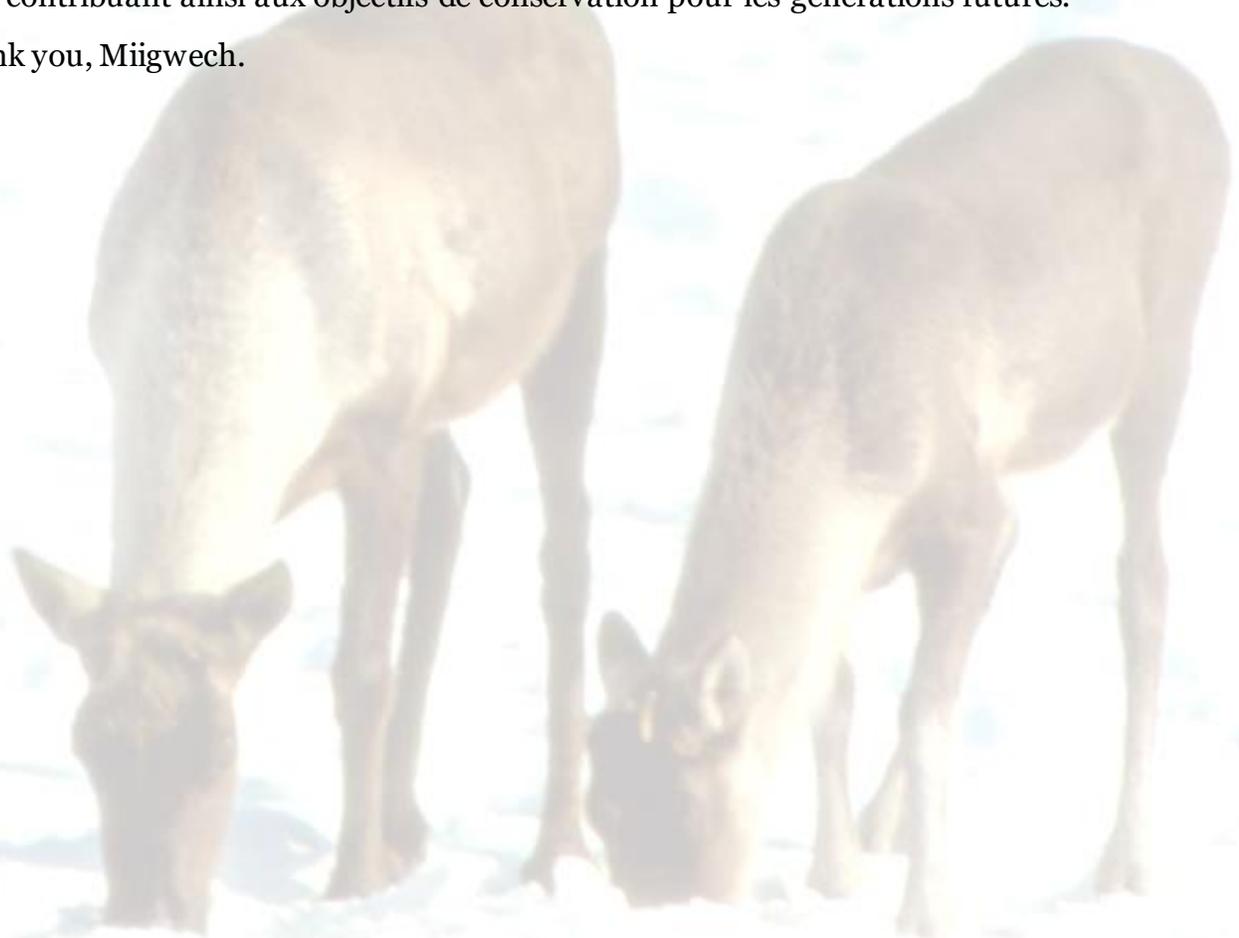
Remerciements

Parcs Canada tient à remercier ceux qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa.

De nombreux partenaires et individus ont apporté leur expertise et leur aide pour la mise en œuvre du plan d'action. Nous remercions les membres des organisations suivantes : Anishinabek/Ontario Fisheries Resource Centre; Myotistar; Ressources naturelles Canada; Environnement et Changement climatique Canada; ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario; ministère des Pêches et des Océans du Canada; Biigtigong Nishnaabeg; Projet Pèlerin (« Project Peregrine ») – Thunder Bay Field Naturalists; Université Trent – Natural Resources DNA Profiling & Forensic Centre; et United States Fish and Wildlife Service.

Outre les partenaires susmentionnés, nous tenons à souligner la contribution de chaque personne qui visite le parc national Pukaskwa, qu'il s'agisse de bénévoles passionnés qui participent à nos travaux ou de campeurs et de randonneurs qui cherchent à en apprendre davantage sur la terre et son histoire. Chaque visiteur emporte avec lui des souvenirs précieux et a davantage conscience de l'importance des systèmes naturels et de la faune, contribuant ainsi aux objectifs de conservation pour les générations futures.

Merci, Thank you, Miigwech.

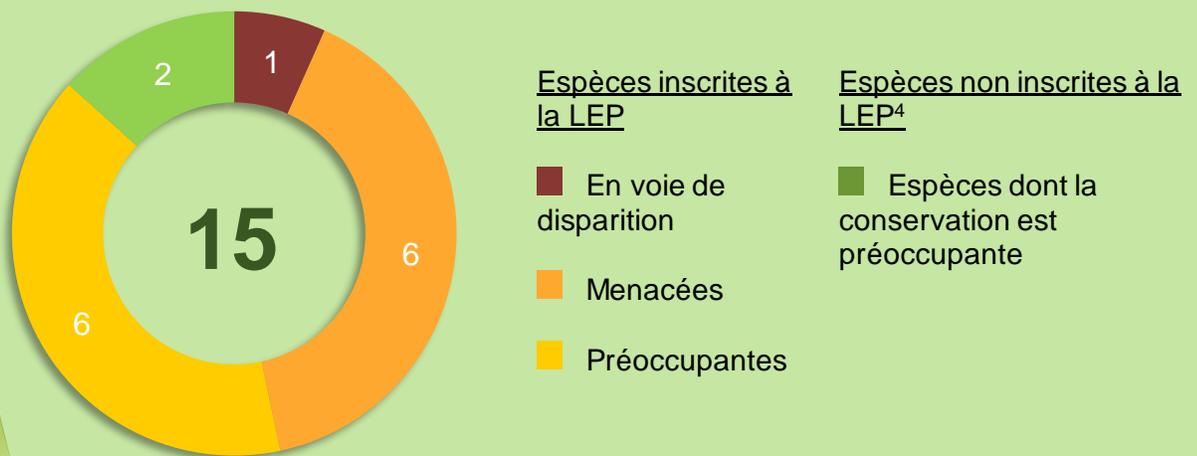


SOMMAIRE

Le présent document porte sur la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa de 2017 à 2022. Il rend compte de la mise en œuvre des mesures définies dans le plan, évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition et analyse les répercussions socioéconomiques.

Espèces visées³

Le plan d'action portait sur treize espèces inscrites sur la liste de la LEP et deux espèces dont la conservation est préoccupante. Les mesures et les objectifs locaux en matière de population et de répartition précisés dans le plan d'action étaient axés sur six espèces, à l'égard desquelles les mesures de gestion dans le parc national Pukaskwa pourraient avoir des répercussions importantes quant à leur survie ou à leur rétablissement : la Paruline du Canada, l'Engoulevent d'Amérique, le Moucherolle à côtés olive, le Faucon pèlerin, l'esturgeon jaune et le chardon de Pitcher.



³ Les classifications de la LEP visant les espèces comprises dans le présent rapport pourraient différer de celles du plan d'action visant des espèces multiples en raison de modifications apportées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* depuis la publication du plan d'action.

⁴ L'inclusion d'espèces préoccupantes non inscrites à la LEP (espèces évaluées par le COSEPAC, espèces figurant sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces inscrites à la LEP permet à Parcs Canada d'utiliser un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place.

Mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action visant des espèces multiples a défini **8** mesures (mesures de rétablissement). La mise en œuvre du plan d'action est évaluée en déterminant les progrès réalisés pour chaque mesure et est décrite à la section 2 du présent rapport. Au cours de la période de cinq ans, toutes les mesures déterminées ont été entreprises⁵ et achevées. Le plan d'action énonçait huit autres mesures à mettre en œuvre si les ressources ou les partenariats nécessaires à l'appui des travaux devenaient disponibles. Des ressources sont devenues disponibles pour cinq mesures.



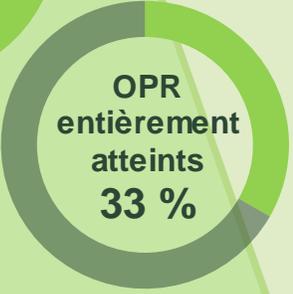
Mesures
achevées
100 %



Mesures
initiées
100 %



OPR
atteints
en partie
50 %⁶



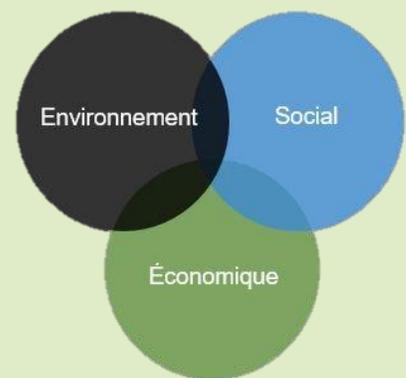
OPR
entièrement
atteints
33 %

Répercussions écologiques

Des objectifs locaux en matière de population et de répartition (OPR) ont été élaborés pour six espèces dans le plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès réalisés en vue d'atteindre chacun des objectifs locaux en matière de population et de répartition et sont décrites à la section 4. Des progrès ont été réalisés quant aux objectifs⁶ visant trois espèces, dont deux espèces pour lesquelles les objectifs ont été entièrement atteints.

Répercussions socioéconomiques

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects ont été principalement dus aux restrictions mineures concernant l'accès des visiteurs à certains secteurs du parc afin de protéger les populations de chardon de Pitcher. Les avantages comprenaient des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de mobilisation.



⁵ Comprend les mesures achevées.

⁶ Comprend les OPR entièrement atteints.

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	i
Remerciements	ii
SOMMAIRE.....	iii
TABLE DES MATIÈRES	vi
1. CONTEXTE	1
2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION	1
3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D’ACTION.....	8
4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES.....	9
5. RÉPERCUSSIONS SOCIOÉCONOMIQUES	14



1. CONTEXTE

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du [Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa](#)⁷ de 2017 à 2022, évalue les progrès accomplis pour atteindre ses objectifs en matière de population et de répartition et analyse les répercussions socioéconomiques du plan. Il est axé sur 15 espèces, dont sept espèces en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP (pour lesquelles un plan d'action est nécessaire) ainsi que six espèces préoccupantes également inscrites à la LEP⁸. L'esturgeon jaune (Grands Lacs – Haut Saint-Laurent) et le cisco à mâchoires égales sont inclus dans ce plan d'action, car il s'agit d'espèces préoccupantes sur le plan de la conservation.

Des objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été fixés pour six espèces, dont le rétablissement pourrait être largement touché par des mesures de mise en œuvre au sein du parc national Pukaskwa : la Paruline du Canada, l'Engoulevent d'Amérique, le Moucherolle à côtés olive, le Faucon pèlerin, l'esturgeon jaune et le chardon de Pitcher.

2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa est évaluée en mesurant les progrès réalisés pour accomplir les mesures de rétablissement présentées dans le plan d'action (tableau 1). Veuillez vous référer au plan d'action original pour obtenir une description de chaque mesure, des résultats escomptés et des menaces auxquelles chaque mesure répond.

En 2020 et 2021, plusieurs restrictions ont été imposées dans le parc national Pukaskwa afin de ralentir la propagation de la COVID-19, y compris des restrictions temporaires qui ont touché les activités de gestion du parc. Ces restrictions ont eu une incidence sur la capacité du parc à achever la mise en œuvre de certaines parties du plan d'action. Par exemple, les restrictions ont directement entravé la capacité du parc à effectuer des relevés de piégeage de tortues serpentes vivantes.

⁷ Agence Parcs Canada. 2017. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa. Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. iv + 19 pp.

⁸ La situation de ces espèces pourrait avoir changé au cours de la période visée par le rapport.

Tableau 1: Progrès réalisés en vue de l'achèvement des mesures de rétablissement mises en place par le parc national Pukaskwa (un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action visant des espèces multiples).

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour d'atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
<p>1) Chardon de Pitcher : Ajouter de nouveaux sites, augmenter le nombre total de plantes et assurer des fluctuations de population acceptables à Pukaskwa.</p>	<p>En 2021, deux nouveaux sites ont été ensemencés, le nombre total de plantes est d'au moins 800 et les populations ne présentent pas de déclin à long terme.</p>	<p>Deux nouveaux sites de remise en état (ruisseau Oiseau et Tombolo) ont été créés et ensemencés à la baie Oiseau en 2013 pour répondre aux objectifs du programme de rétablissement. Les deux sites ont été réensemencés à plusieurs reprises entre 2017 et 2021 jusqu'à ce que l'on observe les premières plantes en floraison sur les deux sites en 2021 (ruisseau Oiseau : 2020 et 2021; Tombolo : 2017, 2018, 2020 et 2021). Il y avait 1476 plantes au total en 2021 sur les quatre sites surveillés au sein des populations de l'anse Hattie et de la baie Oiseau. La tendance régionale à long terme de la population est stable pour l'anse Hattie et à la hausse pour la baie Oiseau.</p>	<p>100%*</p>
<p>2) Caribous des bois (population boréale) : Recueillir les excréments pour l'analyse génétique et l'information de marquage/recapture en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (MRNFO).</p>	<p>Des renseignements sur la similarité génétique des animaux présents à Pukaskwa avec les animaux environnants sont connus d'ici 2017.</p>	<p>Achèvement de l'analyse génétique en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada et le MRNFO d'ici 2017. Les échantillons de caribous des bois du parc national Pukaskwa ont été comparés à une base de données régionale d'échantillons génétiques afin d'évaluer les liens au sein et au-delà de la zone côtière du lac Supérieur. Les résultats ont été publiés</p>	<p>100%</p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour d'atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
		dans un article de Christine C. Drake et coll. (2018) ⁹ .	
3) Caribous des bois (population boréale) : Surveiller l'utilisation de l'habitat de mise bas en utilisant des appareils photo de télésurveillance de la faune.	L'habitat historique de mise bas est surveillé annuellement à l'aide d'appareils photo de télésurveillance de la faune.	Les habitats historiques de mise bas ont été surveillés annuellement sur cinq sites côtiers à l'aide d'appareils photo de télésurveillance de la faune. Aucun caribou des bois n'a été observé.	100%*
4) Caribous des bois (population boréale) : Surveiller les incendies de forêt et réduire au minimum les brûlages dirigés dans l'habitat essentiel.	Protéger l'habitat essentiel dans le parc.	Entre 2017 et 2021, aucun brûlage dirigé n'a eu lieu dans l'habitat essentiel et un feu de végétation naturel dans l'habitat essentiel a été éteint au cours de l'été 2021 avec l'aide du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts.	100%*
5) Caribous des bois (population boréale) : Informer les visiteurs de l'état et des raisons du déclin du caribou des bois à travers une exposition de statues à l'extérieur du centre d'accueil du parc national Pukaskwa.	Les visiteurs du parc national Pukaskwa comprendront la situation du caribou et les causes du déclin de la population de façon continue.	Un ensemble permanent de statues en bronze, représentant un caribou, un loup et un orignal, a été installé en 2013 à l'extérieur du centre d'accueil. De l'information sur la situation des caribous et les raisons du déclin des populations a été communiquée aux visiteurs à l'aide d'articles dans le guide du visiteur (2017-2018) et le livret d'activités pour les enfants (2015-2019).	100%*

⁹ DRAKE, C.C., M. MANSEAU, C.F.C. KLÜTSCH, P. PRIADKA, P.J. WILSON, S. KINGSTON et N. CARR. « Does connectivity exist for remnant boreal caribou (*Rangifer tarandus caribou*) along the Lake Superior Coastal Range? Options for landscape restoration », *Rangifer*, vol. 38, n° 1 (2018), p. 13-26. [DOI: 10.7557/2.38.1.4124](https://doi.org/10.7557/2.38.1.4124).

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour d'atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
<p>6) Toutes les espèces : Encourager le personnel et les visiteurs à consigner et à signaler les observations fortuites d'espèces en péril (et à transmettre ces renseignements au Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario et à Pêches et Océans Canada [MPO]).</p>	<p>Des observations fortuites sont signalées chaque année au Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario et à Pêches et Océans Canada.</p>	<p>Au total, 12 espèces en péril différentes ont été observées dans le parc national Pukaskwa entre 2017 et 2021. En date du 24 mars 2022, 682 observations individuelles d'espèces ont été signalées au Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario.</p>	<p>100%*</p>
<p>7) Faucon pèlerin anatum/tundrius : Faire participer les payeurs à un programme de science citoyenne afin qu'ils contribuent au programme de surveillance annuel.</p>	<p>Un programme de science citoyenne est en place et des contributions annuelles sont faites par des visiteurs ou des bénévoles.</p>	<p>Le projet de science citoyenne sur le Faucon pèlerin a été mis en œuvre en 2017. Un dépliant d'information a été produit et encourage les payeurs côtiers à faire part de leurs observations. Un total de quinze observations probables de Faucons pèlerins ont été signalées par six participants depuis le début du programme.</p>	<p>100%*</p>
<p>8) Petite chauve-souris brune : Exposer un enregistreur audio avec un panneau d'information au centre d'accueil pour éduquer le public et le sensibiliser à la baisse de la population de chauves-souris.</p>	<p>Un dispositif d'enregistrement audio est exposé et l'information sur l'importance des chauves-souris pour les gens, les écosystèmes, la biodiversité et les économies est présentée.</p>	<p>Une exposition sur les espèces de chauves-souris en péril et des dépliants sur la science citoyenne ont été présentés au centre d'accueil en 2021. Des enregistreurs acoustiques à ultrasons accompagnés de panneaux d'interprétation ont été exposés à six endroits différents le long des sentiers de l'avant-pays et de l'arrière-pays de 2019 à 2020 et à deux endroits de l'avant-pays en 2021. La petite chauve-souris brune a été repérée dans toutes les stations, chaque année.</p>	<p>100%*</p>

D'autres mesures ont été indiquées dans le plan d'action et il serait utile de les mettre en œuvre si des ressources deviennent disponibles. Le tableau 2 décrit les mesures que le parc national Pukaskwa a pu prendre de 2017 à 2022. Les mesures du plan d'action qui n'ont pas été entreprises seront abordées dans le prochain plan d'action.

Tableau 2 : Progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de mesures de rétablissement supplémentaires découlant de la création de partenariats ou de l'accessibilité d'autres ressources (les progrès sont influencés par le montant des fonds obtenus ou le soutien reçu; un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action).

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour d'atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
<p>9) Chardon de Pitcher</p> <p>Concevoir et installer des panneaux d'interprétation sur le projet de rétablissement du chardon de Pitcher.</p>	<p>Des panneaux d'interprétation sont installés à l'emplacement de deux populations de chardons de Pitcher dans le parc national Pukaskwa.</p>	<p>Des panneaux d'interprétation ont été installés en 2018 aux endroits où se trouvent deux colonies de chardon de Pitcher (ruisseau Oiseau et plage Middle).</p>	<p>100%</p>
<p>10) Chardon de Pitcher</p> <p>Améliorer les connaissances entourant l'altération de l'écosystème dunaire et restaurer l'écosystème si nécessaire.</p>	<p>La preuve est obtenue de l'altération des écosystèmes des dunes en raison des changements dans le bois flotté et du rétablissement ultérieur si cela est justifié.</p>	<p>Un rapport de classification et d'analyse du bois flotté et des étendues de sable ouvertes a été produit en 2019. Une analyse documentaire sur la remise en état des écosystèmes dunaires a été réalisée en 2021. D'après les renseignements contenus dans les analyses et le</p>	<p>100%*</p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour d'atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
		rapport, la remise en état n'a pas été considérée comme justifiée pour le moment.	
<p>13) Faucon pèlerin anatum/tundrius</p> <p>Baguer les oisillons de Faucon pèlerin et faire de la promotion dans les médias nationaux pour accroître la sensibilisation.</p>	<p>La recherche et le soutien en matière de surveillance des objectifs de rétablissement du Faucon pèlerin sont effectués et les Canadiens connaissent mieux l'espèce.</p>	<p>Des oisillons de Faucon pèlerin ont été bagués en 2018 en collaboration avec le Projet Pèlerin (« Project Peregrine ») – Thunder Bay Field Naturalists. Les Canadiens ont été sensibilisés au projet par la mise à jour du contenu des sites Web du parc national Pukaskwa et de Parcs Canada, des articles de presse et des publications scientifiques.</p>	<p>100%</p>
<p>14) Tortue serpentine</p> <p>Effectuer des relevés dans un habitat adapté pour confirmer la présence régulière de cette espèce dans le parc.</p>	<p>L'occurrence/l'aire de répartition dans le parc national Pukaskwa est connue.</p>	<p>Une étude de la répartition a été réalisée à l'aide de l'ADN environnemental (ADNe) dans des zones côtières et intérieures du parc national Pukaskwa. Aucune tortue serpentine n'a été détectée sur un total de 103 échantillons d'ADNe prélevés à 35 endroits dans 11 lacs ou cours d'eau. Cependant, il n'y</p>	<p>66%*</p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour d'atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
		a pas eu de piégeage d'animaux vivants.	
<p>16) Toutes les espèces en péril</p> <p>Créer une exposition mobile sur les espèces en péril (c'est-à-dire un panneau interactif qui présente des espèces d'oiseaux en péril, des sons ou des éléments semblables) et les façons de signaler des observations fortuites qui peut être présentée au centre d'accueil ou ailleurs (par exemple dans les écoles).</p>	<p>Une exposition sur les espèces en péril ou de la documentation semblable est disponible dans le parc national Pukaskwa et à d'autres emplacements.</p>	<p>Une exposition mobile sur les espèces en péril, qui peut être déplacée et présentée lors d'activités qui ont lieu à l'extérieur du parc, a été créée en 2020 par l'Unité de gestion du Nord de l'Ontario. L'exposition comprend de l'information numérique interactive, des jeux captivants, un podium, des bannières et des graphiques pour informer les visiteurs sur la science citoyenne et la protection des espèces en péril. L'exposition mobile peut être présentée au centre d'accueil du parc lorsqu'elle n'est pas utilisée ailleurs. De 2020 à 2021, 5679 visiteurs ont eu l'occasion de voir l'exposition mobile sur les espèces en péril et d'en tirer des enseignements.</p>	<p>100%*</p>

3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION: Restauration du chardon de Pitcher

L'habitat incomparable que constituent les dunes côtières du parc national Pukaskwa abrite les populations de chardon de Pitcher les plus septentrionales du Canada. Afin de garantir la survie de cette espèce unique pour les générations à venir, le parc a mis en œuvre en 2013 un projet de restauration qui se poursuit aujourd'hui. Ce projet comporte deux volets clés : rétablissement des espèces et éducation du public.

Le projet de rétablissement du chardon de Pitcher comprend une exposition au centre d'accueil, des panneaux d'interprétation, un cordon d'exclusion pour protéger l'habitat et les plantes sensibles des dunes, une surveillance annuelle continue, une dissémination assistée des graines dans deux colonies de rétablissement et l'utilisation d'un drone pour cartographier avec précision l'étendue des colonies.

Le parc a atteint les objectifs nationaux en continuant à maintenir les populations de la baie Oiseau et de l'anse Hattie, et a dépassé les objectifs locaux (800 plantes d'ici 2021) en atteignant un total de 1476 plantes en 2021 sur quatre sites. En outre, trois plantes en floraison ont été dénombrées pour la première fois en 2021 dans les colonies de rétablissement de la baie Oiseau, ce qui constitue un possible tournant dans l'apparition de deux nouvelles colonies autonomes.



4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition qui sont décrits dans le plan d'action (tableau 3). Consultez le plan d'action original pour connaître les objectifs nationaux en matière de population et de répartition (lorsqu'ils existent) ainsi que des renseignements généraux et l'approche globale du parc pour chaque espèce.

Tableau 3 : Progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs en matière de population et de répartition des espèces en péril dans le parc national du Canada Pukaskwa

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Paruline du Canada Engoulevent d'Amérique Moucherolle à côtés olive	Augmenter la superficie totale de l'habitat de reproduction au moyen de brûlages.	Étant donné que le parc est très inaccessible, le suivi des populations n'est pas réalisable. Un habitat de substitution sera donc utilisé. L'habitat de reproduction total sera mesuré tous les cinq ans.	Les conditions météorologiques n'ont pas permis l'utilisation de brûlages dirigés pour augmenter l'habitat de reproduction. Un brûlage dirigé prévu au lac Perry est prêt à être entrepris dès que les conditions le permettront et, une fois terminé, le brûlage favorisera l'atteinte de cet objectif. Les plans concernant les futurs	0% 0% 0%

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
			brûlages dirigés sont en cours d'élaboration.	
Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre moyen de territoires occupés sur cinq ans est $\geq 2,9$. 2. Le succès moyen de la reproduction est $\geq 47\%$. Sur une période de dix ans, la tendance est stable ou à la hausse pour chacun des territoires. 	1 – 2. Surveillance annuelle de chaque territoire historiquement occupé et de nouveaux territoires à mesure qu'ils se présentent.	<ol style="list-style-type: none"> 1. La surveillance annuelle de tous les territoires connus du Faucon pèlerin a été effectuée. Le nombre moyen de territoires occupés était de 6,6 entre 2017 et 2021. Objectif atteint à 100 %. 2. Le succès moyen de la reproduction était de 49,9 % entre 2017 et 2021. Objectif atteint à 100 %. 	100%
Chardon de Pitcher	1. Les populations de la baie Oiseau et de l'anse Hattie sont stables et le rétablissement est commencé depuis 2015.	1 – 3. Nombre de plantes relevées chaque année (par rosette, semis ou plante en floraison) par parcelle dans chaque colonie.	1. La tendance de la population de la baie Oiseau est à la hausse et celle de l'anse Hattie est restée stable au cours des dix dernières années. La restauration a commencé dans deux nouvelles	

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
	<p>2. La population régionale (trois sites) comptait environ 800 plants en 2021.</p> <p>3. Toutes les populations augmentent ou ont des fluctuations acceptables d'ici 2021.</p>		<p>colonies en 2015. Objectif atteint à 100 %.</p> <p>2. La cible de rétablissement a été atteinte à 184,5 %. En 2021, l'anse Hattie (plage Middle) comptait 1236 plantes; la baie Oiseau en comptait 240 (plage Creek : 90; Tombolo : 115; ruisseau Oiseau : 35). Objectif atteint à 100 %.</p> <p>3. La population de l'anse Hattie est stable depuis 10 ans et celle de la baie Oiseau est en hausse. De 2017 à 2021, la population de l'anse Hattie a connu une fluctuation inacceptable (baisse annuelle de plus de 30 %) en une année (entre 2017 et 2018) alors que la population de la baie Oiseau n'a pas connu de</p>	<p>92%</p>

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
			fluctuations inacceptables. Objectif atteint à 75 %.	
Esturgeon jaune	Rétablir les populations reproductrices afin qu'elles deviennent autosuffisantes selon les objectifs du Programme de coopération pour la science et la surveillance du lac Supérieur (Pratt et coll., 2016) ¹⁰ .	Capture par unité d'effort (nombre/filet maillant de 305 m)	Le Comité technique du lac Supérieur a proposé, comme seuil possible pour une population autonome d'esturgeons jaunes, une moyenne géométrique des captures par unité d'effort (CPUE) pour les groupes d'âge 4 à 8 qui ne soit pas inférieure à 0,5. Dans le cadre du projet sur l'esturgeon jaune du Programme de coopération pour la science et la surveillance, la moyenne géométrique des CPUE a été mesurée pour les esturgeons de la cohorte des groupes d'âge 4 à 8 dans les rivières	100%

¹⁰ PRATT, T.C. et O.T. GORMAN, W.P. MATTES, J.T. MYERS, H.R. QUINLAN, D.R. SCHREINER, M.J. SEIDER, S.P. SITAR, D.L. YULE, P.M. YURISTA. « The state of Lake Superior in 2011 », (2016). Sur Internet : <http://www.glf.org/pubs/SpecialPubs/Sp16_01.pdf> (consulté le 21 avril 2016).

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
			White et Pic réunies en 2016 par le MPO, et en 2021 par le Anishinabek/Ontario Fisheries Resource Centre. La moyenne géométrique des CPUE pour la cohorte des groupes d'âge 4 à 8 ans était supérieure au seuil de 0,5 en 2016 (0,63) et en 2021 (1,84).	



5. RÉPERCUSSIONS SOCIOÉCONOMIQUES

Selon la Loi sur les espèces en péril, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les coûts socioéconomiques de la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le plan d'action visant des espèces multiples s'applique seulement aux terres et aux eaux protégées relevant de l'Agence Parcs Canada, qui font moins souvent l'objet de menaces (p. ex. activités industrielles) par rapport à d'autres endroits étant donné que les terres sont gérées de façon à préserver l'intégrité écologique et commémorative. Cette section ne comprend pas les répercussions socioéconomiques des activités actuellement permises dans les endroits gérés par Parcs Canada, puisque celles-ci ont été examinées dans le cadre d'autres processus (p. ex. évaluations des impacts environnementaux). Cette évaluation socioéconomique a une portée limitée puisqu'elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action et concerne principalement les partenaires autochtones, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socioéconomiques globales du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa (coûts et avantages) sont présentées ci-dessous.

Coûts

La majorité des coûts liés à la mise en œuvre du plan d'action ont été assumés par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend les coûts salariaux supplémentaires, le matériel, l'équipement et la passation de marchés de services professionnels pour les mesures décrites à l'annexe B (Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le parc national Pukaskwa) et à

l'annexe C (Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles) du plan d'action. Par conséquent, la mise en œuvre de ce plan d'action n'a entraîné aucun coût socioéconomique important pour les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones. Les organisations suivantes ont fourni des ressources supplémentaires et mis en place un partenariat:

- Des oisillons de Faucon pèlerin ont été bagués en 2018 en collaboration avec le Projet Pèlerin (« Project Peregrine ») – Thunder Bay Field Naturalists.
- Le Anishinabek/Ontario Fisheries Resource Centre a effectué le relevé indicateur de l'esturgeon jaune du troisième cycle quinquennal dans le parc national Pukaskwa en 2021.
- Environnement et Changement climatique Canada et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario ont collaboré avec le parc national Pukaskwa à l'évaluation de la génétique du caribou des bois dans le parc et dans la région du lac Supérieur.

Les mesures du plan d'action ont été intégrées dans la gestion opérationnelle du parc national Pukaskwa et n'ont pas entraîné de coûts supplémentaires au cours de ces cinq années. Ces coûts assumés par l'Agence Parcs Canada ont été compensés par la priorisation des fonds et des crédits salariaux existants et n'ont pas entraîné de coûts supplémentaires pour la société.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du parc national Pukaskwa, et n'entraîne aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc. Par conséquent, il ne donne lieu à aucun coût socioéconomique pour le public. Toutefois, certaines restrictions ont été imposées aux visiteurs du parc national Pukaskwa. Pour protéger et rétablir les colonies de chardon de Pitcher, une corde d'exclusion accompagnée de panneaux d'interprétation a été installée le long d'une partie de la plage Middle et du ruisseau Oiseau pour empêcher les visiteurs d'endommager l'habitat vulnérable des dunes. En outre, le personnel du parc national a temporairement restreint l'accès à toutes les colonies de chardon de Pitcher pendant la collecte d'images à l'aide de drone chaque été.



Avantages

Les mesures décrites dans ce plan d'action pour le parc national Pukaskwa ont contribué à l'atteinte des objectifs en matière de rétablissement, de population et de répartition pour les espèces menacées et en voie de disparition ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion relatifs aux espèces préoccupantes. Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et sur leur habitat. Ces mesures comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. restrictions à l'activité humaine dans les zones occupées par ces espèces, combinées aux activités courantes de recherche et de surveillance), le rétablissement des espèces, et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance du milieu (p. ex. signalisation, programmes destinés aux visiteurs et diffusion de faits saillants dans les médias).

Ces mesures ont eu des répercussions globalement positives sur l'intégrité écologique grâce à la protection des individus et de leurs habitats, et offrent aux visiteurs et à la population en général des occasions plus nombreuses d'apprécier les lieux et les espèces qu'ils abritent. En collaboration avec des partenaires, le personnel a contribué à l'accroissement de la sensibilisation au déclin des populations de petites chauves-souris brunes affectées par le syndrome du museau blanc, ainsi qu'à la sensibilisation à l'importance de la surveillance pour orienter les priorités en matière de conservation dans le parc national Pukaskwa, au Canada et en Amérique du Nord. Les données et les renseignements recueillis dans le cadre de la surveillance des chauves-souris ont été partagés avec le North American Bat Monitoring Program afin de faire progresser la recherche, la protection et la planification en matière de conservation des espèces. Les mesures prises dans le cadre du plan d'action ont également profité à d'autres espèces dont la conservation est préoccupante dans le parc national Pukaskwa, comme la protection de l'habitat du caribou des bois. Ce plan d'action renferme des mesures qui ont probablement entraîné des avantages pour les Canadiens, notamment des effets positifs sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité.



Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril dans le parc national Pukaskwa sont difficiles à quantifier, bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages et de la flore étant des produits non marchands qui ne se prêtent pas aisément à une évaluation financière.

Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque appréciée des Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre du plan d'action s'est avérée bénéfique pour les visiteurs du parc, les résidents et les peuples autochtones. Le parc national Pukaskwa a accueilli un total de 63 376 visiteurs entre 2017 et 2021, dont beaucoup ont eu l'occasion de vivre une expérience de visite liée à l'éducation et à la sensibilisation aux espèces en péril dans le parc. En 2018 et 2019, le parc national Pukaskwa a organisé des activités BioBlitz publiques dans le but de contribuer à la collecte de précieuses données écologiques sur les espèces, mais aussi pour créer des possibilités de vivre des expériences significatives reliant les gens à la nature et aux lieux de Parcs Canada. Ces efforts ont réuni un total de 131 participants qui ont identifié plus de 200 espèces visées par des programmes de science citoyenne, comme iNaturalist et le Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario. En 2020, une exposition mobile sur les espèces en péril a été conçue pour offrir des occasions d'apprentissage sur les espèces en péril du parc national Pukaskwa à l'extérieur du parc. L'exposition a été présentée lors de deux événements en février 2020, avec une portée estimée à 1050 personnes. En 2021, l'exposition a été présentée au centre d'accueil du parc national Pukaskwa, où 4629 personnes ont eu l'occasion de la voir. Des possibilités d'apprentissage et de travail ont été favorisées par Biigtigong Nishnaabeg qui a permis à un étudiant de la bande de participer au rétablissement et à la surveillance des espèces en péril dans le parc national Pukaskwa.

Résumé

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects ont été principalement dus à la restriction de l'accès des visiteurs à certains secteurs du parc pour protéger les populations de chardon de Pitcher. Les avantages comprenaient des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de mobilisation.